

Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [94] (2006)
Heft: 1507

Artikel: Une hausse des allocs, et après ?
Autor: Poyetton, Virginie
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-283061>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une hausse des allocs, et après?

VIRGINIE POYETTON

Sommaire

4-5 International

Miss Tibet pour une nation souveraine

6-7 Pionnières

Flora Tristan, la voix des exclus

8-9 Actrice sociale

Françoise Bloch, sociologue

12-17 Dossier

Masculinistes contre féminisme

18-19 International

«Feminists for Life»,
les anti-avortement
au pays de l'oncle Sam

20 Parution

La mixité, ouvrage
de Corinne et Martine Chaponnière

21 Société

Un salaire égal pour
«un travail de valeur comparable»

22 Cinéma

Berbagi Suami,
Partage ton mari, de Nia Dinata

23 Mots croisés

Prochain délai rédactionnel
le 10 janvier

Scène de la vie ordinaire. Une famille: un père, une mère, un bébé de six mois. Il s'appelle Pascal. Et a déjà quelques centaines de couches-culottes derrière lui. En moyenne, ses parents dépensent 160 francs par mois pour le garder au sec. Dans certains cantons, c'est plus ou moins le montant des allocations familiales que reçoivent les familles avec un enfant.

A l'heure où vous lirez ce texte, le peuple suisse aura peut-être décidé de voter une harmonisation des allocations familiales sur tout le territoire national. Au minimum 200 francs par enfant et par mois (et 250 francs pour les jeunes en formation entre 16 et 25 ans).

Une harmonisation qui équivaut pour beaucoup de familles à une augmentation de revenus substantielle, voire vitale pour les ménages les plus précaires (35% des enfants vivent dans des familles à bas revenu)⁽¹⁾. Désormais, les personnes travaillant à temps partiel (en majorité des femmes), et les personnes au chômage (en majorité des femmes) toucheront aussi des allocations entières.

Évidemment, il faut crier victoire. Mais pas sur tous les toits. Surtout européens, car la Suisse est loin d'être un bon élève en matière d'allocations familiales. Le pays des banques et de la haute finance ne consacre que 1,2% de son produit intérieur brut à la compensation des charges supportées par les familles. Aujourd'hui, la majorité des Etats de l'OCDE dépensent plus de 2% de leur PIB, les pays scandinaves 3%. Résultat: au classement final, la Confédération se trouve dans le dernier tiers des pays européens⁽²⁾.

Mais le comble aujourd'hui est bien d'avoir dû voter sur un tel objet. Car cette harmonisation à la hausse a été outrageusement combattue par les milieux patronaux et l'ensemble de la droite (sauf le PDC). Pourquoi? Alors que les cotisations des patrons n'augmenteront que de 1,52% à 1,7%. Et alors que depuis 1979, les gens faisant moins d'enfants, leur part dans les allocations a diminué de 10%. L'OFAS a calculé que la nouvelle loi porterait les cotisations patronales au taux de 1979.

Cette votation est sans doute un pas en avant. Insuffisant, certes. Parce que si les couches-culottes, et grâce à l'augmentation des allocations, le lait en poudre sont payées, restent encore les 800 francs par mois pour la crèche. Sans compter les habits, la poussette, le lit, etc. Une étude menée par l'Union syndicale suisse évalue à 340'000 francs les dépenses nécessaires pour élever un enfant de sa naissance à ses 20 ans⁽³⁾.

Difficile de croire qu'on puisse en arriver à calculer le coût d'un être humain. Mais pour beaucoup de ménages aujourd'hui, choisir de mettre au monde un enfant c'est risquer de tomber dans la pauvreté. Dans ce sens, une hausse des allocations familiales est bienvenue, mais la Suisse ne fera pas l'économie d'une réelle politique familiale multidimensionnelle. Une politique qui réduirait la pauvreté des familles, faciliterait le travail des mères (services de garde publics), favoriserait l'engagement des pères dans l'éducation des enfants (congé-paternité et congé parental), etc. Sans cela, ce ne sont pas seulement nos statistiques démographiques qui risquent de s'effondrer, mais notre modèle de société.

Note: (1) OFS, enquête sur les revenus et la consommation, 1998

(2) Source:

www.oecd.org/dataoecd/43/14/2087083.xls

(3) Source : www.sgb.ch/fr/-download/06_42f_ni_argumentaire_alloc_familiales.pdf

